



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Var**

Toulon, le 04 avril 2024

Service Agriculture et Forêt
Bureau du Développement Rural
Courriel : ddtm-cdpenaf@var.gouv.fr

Le Préfet du Var
à
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place de la Mairie
83440 CALLIAN

Objet : avis de la Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du mardi 26 mars 2024 – Révision du PLU de Callian

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Var, réunie le 26 mars 2024, a examiné le projet de révision du Plan local d'urbanisme de la commune de Callian.

Au titre de l'article L. 151-12 du Code de l'urbanisme sur l'évolution du règlement en matière d'extensions et annexes en zone agricole et naturelle, la CDPENAF émet un **avis favorable simple** à l'unanimité des membres présents ou représentés, **sous réserve** :

- de supprimer la sous-destination artisanat-commerce de détail des activités autorisées en zone A ;
- de supprimer la zone 2Au ;
- d'intégrer une disposition visant à limiter les conflits de voisinage lors de la construction d'annexes et d'extensions à proximité de parcelles agricoles par l'installation et l'entretien de haies anti-dérives dans une bande de recul de 4 mètres entre les nouvelles constructions et les parcelles agricoles voisines, avec une taille minimale de ces haies ;
- de diminuer le rayon d'implantation des extensions et annexes à 25 mètres ;
- d'ajouter une fiche descriptive des bâtiments identifiés comme pouvant faire l'objet d'un changement de destination, présentant les caractéristiques des bâtiments ainsi que les nouvelles destinations acceptées.

La CDPENAF recommande en outre de limiter au maximum l'imperméabilisation dans l'exécution des travaux pour les espaces réservés (ER), en particulier les ER dédiés au stationnement.

*Pour le Préfet et par délégation
le directeur départemental
des territoires et de la mer*

*Le directeur départemental des
des Territoires et de la Mer
Xavier PRUD'HON*